

**CONTROLE
COMPTABILITE
AUDIT F.K**

Société par actions simplifiée
au capital de 100€

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA
COMPAGNIE REGIONALE
D'AIX-EN-PROVENCE BASTIA

**143 CHEMIN DE PALAMA
34 L'OLIVERAIE SAINT MARTIN**

13013 Marseille
Tel: 06 68 24 19 58
Siret : 980 224 729 00015
FR 83980224729

AAM MILANO

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital social : 2 000 €
Siège social : Centre d'Affaires JLA Business Center
148 Traverse de la Martine - Parc de la Verrerie Bât A1
13011 MARSEILLE
RCS Marseille 940 008 600

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Madame la Présidente,

En l'exécution de la mission qui nous a été confiée en date du 3 avril 2025, en application de l'article L 225-147 du code de commerce, concernant les apports de titres sociaux devant être effectués par Madame Angélique DELYS à la société AAM MILANO, société par actions simplifiée unipersonnelle, nous avons établi le présent rapport.

Les conditions du présent apport ont été arrêtées dans le projet de contrat d'apport en date du 3 avril 2025 entre Madame Angélique DELYS et la société AAM MILANO. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur cette opération.

1 - DESCRIPTION DE L'OPERATION ET BUT POURSUIVI

1.1 - Opération projetée

TITRES GROUPE AAM: APPORTS DE 1000 ACTIONS A LA SOCIETE AAM MILANO

Madame Angélique DELYS, apporte à la société AAM MILANO, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société :

- **1000 actions** qu'il détient dans la société **GROUPE AAM**, société par actions simplifiée au capital de 2 000€, divisé en 2 000 actions de 1€, dont le siège social est situé 79 bd des Libérateurs Impasse Roger Latière 13011 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 852 464 601 pour une valeur de **430 000€**.

Le Président de la société GROUPE AAM est :

Madame Angélique DELYS, né le 14 août 1987 à Marseille, de nationalité française, demeurant Impasse Roger Latière 249 Bd de Sainte Marguerite 13011 Marseille.

L'activité principale de la société GROUPE AAM est la prise de participation et la gestion de participations dans toute Société.

Aux termes de la convention d'apport de droits sociaux conclu entre Madame Angélique DELYS et la société AAM MILANO, les apports seraient consentis pour un montant de **430 000 €**.

En rémunération des apports ci-dessus désignés évalué à QUATRE CENT TRENTÉ MILLE CINQ CENT € (430 000€), il sera attribué à l'apporteur **430 000 actions** d'une valeur nominale de **1€** chacune, entièrement libérées, à créer par la société AAM MILANO .

Les actions nouvelles seront attribuées en totalité à Madame Angélique DELYS.

1.2 - La société bénéficiaire

La société AAM MILANO est une société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au Centre d'affaires JLA, 148 traverse de la Martine Parc de La Verrerie Batiment A1 13013 Marseille et dont le capital s'élève à la somme de 2000€, et est divisé 2000 actions d'une valeur nominale de 1 €.

La société a pour objet la prise de participation dans toute société française ou étrangère, créées ou à créer, par voie d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique quel que soit le secteur économique. l'administration, la gestion, la cession de ces participations ainsi que de toutes valeurs mobilières et autre droits, l'assistance administrative, nancière, comptable, commercial et juridique au profit des sociétés liées, l'animation et la gestion de ses liées, la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières, la gestion centralisée de la trésorerie. toutes opérations commerciales, nancières, industrielles et autres se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe de nature à favoriser le développement du patrimoine social

Le Président de la société est :

Madame Angélique DELYS.

2 - NATURE ET REMUNERATION DES APPORTS - AVANTAGES PARTICULIERS STIPULES

2.1 - Description des apports

Mr Angélique DELYS apporte à la société AAM MILANO la pleine propriété de

- **1000 actions** qu'elle détient dans le capital de la société **GROUPE AAM**.

2.2 - Rémunération des apports

En contrepartie des apports susvisés, la société se constituera avec un capital d'une somme 430 000€ (QUATRE CENT TRENTE MILLE €) par l'émission de 430 000 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune entièrement libérées.

2.3 - Avantages particuliers

Aucun avantage particulier n'est stipulé.

3 - DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

Dans le cadre de la mission qui nous a été impartie, nous nous sommes assurés de la réalité de l'apport et du bien-fondé de son évaluation.

L'apport des 1 000 actions de la société GROUPE AAM à la société AAM MILANO a été évalué à 430 000 €. Il convient de nous assurer que la valeur des apports n'a pas été surévaluée.

Nous avons obtenu une lettre d'affirmation des dirigeants de la société GROUP AAM nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des capitaux propres à la date du 31 octobre 2024.

Nous avons obtenu l'assurance écrite de Mr FERNANDEZ Anthony et Madame DELYS Angélique que l'ensemble des documents relatifs à l'opération ont été mis à notre disposition.

Nous nous sommes entretenus avec l'expert-comptable de l'apporteur, dont nous avons pu consulter les comptes de la société GROUPE AAM ainsi que les comptes des filiales arrêtés au 31 décembre 2023.

Nous avons également consulté les situations comptables de toutes les filiales à la date du 31.10.2024 ainsi que les situations prévisionnelles de la société GROUPE AAM jusqu'au 31 décembre 2027.

3.1 - Contrôle de la réalité juridique des apports effectués par Madame DELYS Angélique à la société AAM MILANO

Le projet de statuts de la société GROUPE AAM nous informe que Madame DELYS Angélique détient de **1 000 actions** de cette société.

Nos investigations nous ont permis de vérifier la réalité juridique du droit de propriété ou de détention de la personne apporteuse.

3.2 - Appréciation de l'évaluation de l'apport fait par Madame DELYS Angélique

Valeur des actions détenues par Madame DELYS Angélique dans la société GROUPE AAM.

Afin d'apprécier la valeur de l'apport, nous avons contrôlé les méthodes de valorisation faite par l'expert-comptable de la société, à savoir la moyenne de l'actif net comptable corrigé (A.N.C.C) et de la valeur de rentabilité (Excédents bruts d'exploitation) des filiales de la société GROUP AAM.

- la méthode de l'actif net comptable corrigé : valeur des capitaux propres des sociétés filiales à la date du 31.10.2023 retraitée en prenant en compte des plus-values latentes sur les fonds de commerce.
- La méthode de la valeur de rentabilité : qui se base sur l'excédent brut d'exploitation sur 3 années pondérée d'un coefficient multiplicateur.

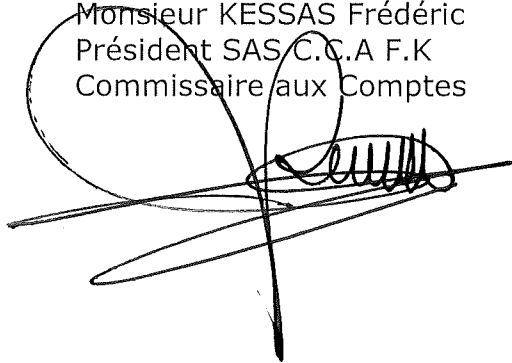
4 - CONCLUSION

Nous vous précisons avoir effectué les diligences estimées nécessaires conformément aux normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, applicables en France.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à **430 000€** (QUATRE CENT TRENTE MILLE €) n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant du capital de la société AAM MILANO.

Fait à Marseille
Le 4 avril 2025

Monsieur KESSAS Frédéric
Président SAS C.C.A F.K
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by several horizontal strokes, written over the printed name and title.